

Les Élections Présidentielles 2019

Convocation du corps électoral

Il est porté à la connaissance des membres de la Communauté nationale établie en Suisse que le Président de la République a procédé le vendredi 18 janvier 2019 à la signature du Décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour le jeudi 18 avril 2019, en vue de l'élection du Président de la République, conformément à l'article 136 de la loi organique relative au régime électoral n°16-10 du 25 août 2016, qui stipule que «le corps électoral est convoqué quatre-vingt-dix jours (90) avant la date du scrutin».